



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260518-2026MAIDEL13-DE



Date de la convocation : 12 mai 2026
Séance du Conseil Municipal : 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD – Patrick JADAUD (sauf aux délibérations 28 et 29) – Mathilde FRANGEUL – Gérard PUAU – Katia ROCARD (sauf aux délibérations 22 à 27) – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER- FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER (sauf aux délibérations 28 et 29) – Gaétan BRIEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Angélique BOISSELEAU – Benjamin BRÉLIVET (sauf à la délibération 28) – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT (sauf à la délibération 34) – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Nombre de conseillers présents : 33
32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Secrétaire de séance : Pierrick THOMAS

13. MARCHÉ DE PRESTATIONS D'IMPRESSION ET DISTRIBUTION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION / ÉVÈNEMENTIEL ET PAPETERIE – ACCORDS-CADRES MONO-ATTRIBUTAIRES AVEC ÉMISSION DE BONS DE COMMANDE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – AUTORISATION DE SIGNATURE – Rapporteur : Léo MARCHAIS

Dans le cadre de leurs missions respectives, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, la commune des Herbiers et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays des Herbiers (CIAS), confie à des prestataires spécialisés des prestations d'impression et de distribution de différents supports de communication, de promotion d'évènements et de papeterie. Les marchés en cours, conclus dans le cadre du précédent groupement de commandes arrivent à terme le 31 juillet 2026.

Aussi, compte tenu de la rationalisation et de l'optimisation des coûts engendrés par cette procédure groupée, il est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes pour ce type d'achat entre la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, la Commune des Herbiers et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays des Herbiers.

Pour ce faire, il convient de conclure un nouveau groupement de commandes. La convention constitutive du groupement de commandes prévoit que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Commune des Herbiers et que la « Commission d'Appel d'Offres » compétente sera une Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée d'un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement ayant voix délibérative. Il sera chargé, à ce titre, de procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des règles du Code de la Commande Publique, de désigner les titulaires retenus et de notifier les marchés pour chaque adhérent. Chaque membre du groupement signera et exécutera lui-même ses marchés, pour la part lui revenant.

Compte tenu de l'estimation globale annuelle du marché pour l'ensemble du groupement supérieure à 216 000 € HT, et afin de pérenniser cette démarche, il est proposé de lancer, sous forme d'appel d'offres ouvert, un marché faisant l'objet de cinq lots sous forme d'accords-cadres mono-attributaires avec émission de bons de commande dont les montants minimum et maximum annuels sont les suivants :

Lot	Ville des Herbiers		Communauté de Communes du Pays des Herbiers		CIAS du Pays des Herbiers		Ensemble du groupement de commandes	
	Minimum annuel € HT	Maximum annuel € HT	Minimum annuel € HT	Maximum annuel € HT	Minimum annuel € HT	Maximum annuel € HT	Minimum annuel € HT	Maximum annuel € HT
Lot 1 : Impression, façonnage et livraison du magazine	10 000	50 000	10 000	50 000	Non adhérent		20 000	100 000
Lot 2 : Impression, façonnage et livraison des supports de communication	5 000	40 000	2 000	70 000	0	10 000	7 000	120 000
Lot 3 : Impression, façonnage et livraison des affiches planimètre	2 000	15 000	0	2 000	Non adhérent		2 000	17 000
Lot 4 : Impression et façonnage de supports de papeterie	500	8 000	500	5 000	Non adhérent		1 000	13 000
Lot 5 : Distribution de supports de communication publique	0	20 000	0	20 000	Non adhérent		0	40 000
TOTAL	17 500	133 000	12 500	147 000	0	10 000	30 000	290 000

Les cinq lots seront conclus pour une durée d'un an partant du 1^{er} août 2026 au 31 juillet 2027, renouvelable trois fois par période d'un an.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7, L.2120-1 3°, L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Administration de la Ville, commerce et centre-ville du 7 mai 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, la Commune des Herbiers et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays des Herbiers, pour les prestations d'impression et de distribution de supports de communication / évènementiel et de papeterie,
- désigne la Commune des Herbiers comme coordonnateur du groupement de commandes,
- décide que la « Commission d'Appel d'Offres » compétente sera la Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée de chaque membre du groupement,
- élit pour la représenter au sein de la « Commission d'Appel d'Offres » du groupement de commandes :
 - o Membre Titulaire : Stéphane RAYNAUD
 - o Membre suppléant : Gérard PUAU
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure, à signer les marchés tels qu'ils auront été attribués par la Commission d'Appel d'Offres du Groupement, à signer toutes les pièces relatives à leur exécution.

Pierrick THOMAS
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 22 MAI 2026
Publié électroniquement le : 22 MAI 2026